

geons pas dans les mêmes voies à l'occasion de la loi sur les mesures d'inflation.

● (1540)

Une voix: Ce n'est pas le temps de plaisanter.

Mlle MacDonald: Ce ne sera pas drôle de vivre avec cette sorte de règlement. L'octroi de tels pouvoirs au gouvernement est et doit toujours être reconnu comme une mesure extraordinaire. Donnons-en la preuve. Montrons aux Canadiens que c'est une mesure temporaire et non un nouveau programme gouvernemental de durée indéterminée ou interminable et que la façon dont la loi est conçue l'indique très clairement. Le projet de loi ne devrait pas recommander de modifier de façon importante la structure économique et sociale du pays. Il ne devrait pas profiter d'une crise temporaire, causée en grande partie par la mauvaise gestion financière et monétaire du gouvernement pour investir pour longtemps le gouvernement de pouvoirs étendus.

Il n'est pas à-propos non plus d'établir une bureaucratie spéciale pour appliquer la loi. Il est certainement possible d'y arriver sans augmenter encore les effectifs permanents de la fonction publique. Faisons les choses correctement. Ne donnons pas de fausses impressions. Pour une fois, assurons-nous que notre conduite est d'accord avec notre intention.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Les propositions formulées par mon parti, que j'appuie, prévoient un calendrier de contrôles et leur élimination à une date prochaine. C'est là une condition essentielle pour que j'appuie l'actuel programme du gouvernement.

J'ai une autre question, monsieur l'Orateur. Devons-nous nous attendre à une lutte difficile? Comme vous le savez, la proposition de notre parti visait un gel total d'une courte durée, suivi de contrôles précis et limités d'une durée variable. En d'autres termes, c'était un programme qui allait de la compréhension à la souplesse, puis à l'abolition. Ce n'est pas ce que prévoit le programme proposé par le gouvernement. Le bill commence par énumérer une série d'indicateurs et d'exemptions. Il va de la souplesse à la rigidité et ne prévoit pas d'examen parlementaire ou même d'analyse des points saillants du programme; et, sans tenir compte d'une optique souple de l'extérieur, il comprend des dispositions pouvant être appliquées n'importe quand par le gouvernement, ce qui lui donnera un pouvoir réglementaire jamais vu en temps de paix.

Le gouvernement a décidé d'adopter la manière douce. Pour vaincre l'inflation, tout programme doit sembler rigoureux. Le gouvernement doit convaincre les Canadiens que le programme mettra fin dès le début au cycle inflationniste. Il faut anéantir toute perspective d'inflation. C'est ce que disait le premier ministre l'autre soir et je suis d'accord avec lui là-dessus.

Pour vaincre cette psychologie de l'inflation, la population doit être persuadée que l'inflation sera jugulée. Elle ne le croira jamais si des exemptions sont faites dans une série de cas spéciaux. Je le crains fort, car si certaines personnes parviennent à obtenir des majorations de salaires ou si des compagnies réussissent à hausser leurs prix, les gens ne croiront simplement pas que le programme sera efficace. Ils auront alors la preuve concrète que leur revenu n'est pas satisfaisant et ils continueront à réclamer davantage et en toute probabilité ils auront d'autres besoins.

Loi anti-inflation

J'imagine fort bien certaines des décisions très difficiles qu'il faudra prendre. Il n'est pas facile d'être dur et, que l'on ne se fasse pas d'illusions, être impitoyable veut parfois dire être injuste. Si le gouvernement n'est pas inflexible, il ne convaincra jamais les Canadiens qu'ils doivent s'astreindre aux contrôles et qu'ils ne rendent pas un mauvais service à eux-mêmes ou à leur famille en obéissant à la loi.

Je trouve infiniment regrettable qu'on ait lancé le programme dans ce qui semble être la plus grande confusion possible. Personne ou presque ne sait comment les contrôles le toucheront. Chacune des exemptions que le gouvernement accepte ajoute à la confusion. Il faut à tout prix, et sans plus tarder, que tout nous soit rendu clair et certain. J'exhorte le gouvernement à agir avec fermeté et à démontrer, lorsqu'il aura à prendre des décisions réellement difficiles, qu'il a le pouvoir et la volonté de gagner cette lutte. Qu'il nous montre, dans le parti qu'il a pris, sa détermination et sa conviction.

Cela veut dire que ses décisions ne seront pas toujours aussi justes que nous les voudrions normalement. Il ne sera pas toujours équitable d'empêcher certaines hausses de prix, mais il le faut. Certaines exceptions relativement aux augmentations de salaire peuvent sembler équitables, mais les accorder détruira tout le programme. À l'heure actuelle, de nombreuses inégalités existent et ceux qui en souffrent le plus sont ceux qui n'ont pas beaucoup de pouvoir, ceux qui ne bénéficieraient probablement pas des exemptions demandées ou accordées.

Un contrôle sévère représentera une justice sommaire, comme l'a signalé mon chef. C'est une autre raison pour laquelle ce contrôle doit être de courte durée. Si les Canadiens pensent que cette situation durera des années, ils n'accepteront pas un traitement injuste. S'ils peuvent voir le jour au bout du tunnel et s'ils sont convaincus que la solution n'est pas indéfiniment remise à plus tard et qu'une période limitée d'attente va permettre de redresser la situation en mettant fin aux perspectives inflationnistes, alors, il sera possible de supporter les limites des directives même au risque d'endurer provisoirement certains inconforts relatifs.

J'estime que le gouvernement obtiendra de l'appui s'il s'en tient à une interprétation stricte de la loi; au contraire, s'il recule devant les décisions rigoureuses, je prédis qu'il échouera dans son programme, qu'il perdra la bataille et toute crédibilité.

Le bill dont nous sommes saisis comporte bien des articles qui méritent une étude attentive. Mes collègues en examineront un grand nombre. Toutefois, avant de poursuivre mes observations de portée générale, j'aimerais dire un mot d'un domaine qui ne figure pas dans le bill alors qu'il figurait dans le plan d'action du Livre blanc, je veux parler des loyers.

Le gouvernement va demander aux provinces d'intervenir. Le Livre blanc donnait à entendre que les loyers pourraient augmenter dans une certaine mesure sans toutefois la préciser. Au-delà de cette mesure, les hausses de loyer devront se justifier par des hausses de coûts dûment démontrées. Selon le Livre blanc, les nouvelles constructions dont les loyers n'ont pas encore été établis seront exemptés de toute forme de contrôle pendant cinq ans. Pourquoi donc cette exemption de cinq ans? Est-ce là l'horizon réel du programme? Est-ce cela qu'entend le gouvernement?

Je tiens également à savoir comment on déterminera la hausse procentuelle autorisée dont on a parlé. Il s'agit certes là d'un domaine qui relève de la compétence des